

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date d'affichage : 19/06/2026

Délibération n°
2026-06-18-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le onze juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, VERRY Carole, HERVIEU Jacques, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, MORELLE Amélie, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LE MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, PERIER Karine, GODET Emmanuelle, GUERARD Fabien,

Absents excusés : JAN Anthony (donne pouvoir à Marc-Antoine Lemièrre), BISSON François (donne pouvoir à Jacques Hervieu), RENAUT Patrice (donne pouvoir à Carole Verry), TOURNAILLE Sacha (donne pouvoir à Soussanna Zeman)

Absents :

Présents : 19 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 23

La séance a été ouverte à 19h00.

Mme Nadège JEANNE a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Arrivé à 19h42, Jacques Hervieu a pu prendre part au vote de toutes les délibérations.

TARIFICATIONS 2026-2027 DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE DE L'ECOLE
Délibération 2026-06-18-06

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'actualisation de prix de 3.23% conformément à la clause du marché avec le prestataire COVIVIO impliquant une hausse de 10cts par repas pour l'année 2026/2027.

Considérant la proposition de la commission animation culturelle, jeunesse, affaires scolaires de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs pour le restaurant scolaire comme suit :

Quotient familial	
Inférieur à 620 €	3.00€
Entre 621 € et 820 €	3.63€
Entre 821 € et 1100 €	4.35€
Supérieur à 1 101 €	5.00€
Tarif enfant en famille d'accueil	3.00€
Tarif Adulte	5.35€

Repas spécifique pour raison médicale apporté par un enfant	Accueil gratuit de l'enfant au restaurant scolaire
Un justificatif de quotient familial sera exigé. En l'absence, le tarif maximal sera appliqué. Une réduction de 20 % sera appliquée sur la tarification du 3ème enfant scolarisé à Val d'Arry.	

- **FIXE** les tarifs de la garderie comme suit :

Créneaux	Tarif unique
Matin, arrivée entre 7h20 et 8h20	1.80 €
Le soir de 16h30 à 17h45 (goûter inclus)	2.50 €
Le soir de 17h45 à 18h30	1.00 €
Au-delà de 18h30	5.00 €
Étude surveillée de 17h00 à 17h45	Inclus dans le prix

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution administrative et financière de ces décisions.

Certifié exécutoire le
19/06/2026,
Le Maire, DESGUEE Jérémie



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUEE Jérémie

